

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du Mercredi 31 août 2011 à 20 h 30

Date de convocation :	25-08-2011
Membres :	
En exercice :	<input type="text" value="15"/>
Présents :	<input type="text" value="12"/>
Votants :	<input type="text" value="13"/>

L'an deux mil onze, le trente et un août à 20 h 30, le Conseil Municipal de La Chapelle de la Tour, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean GALLIEN.

Présents : MM. BERNARD Jacques, Gérard BOUVIER, GUILLAUD Hervé, ORCEL Patrice, GENTIL Fabrice, Christian BONNET GONNET, Mmes MILLET Carole, ARNAUD Thérèse, PEUTIN Nathalie, RAVIER Odile, SAINTHON Carole.

Excusés : M. Jean Pierre GAILHAC, Fabien CHATELAT, Valérie CHAMBAZ qui a donné pouvoir à Jean GALLIEN.

Secrétaire de séance : M. ORCEL Patrice

ORDRE DU JOUR :

- * Taxe communale sur la consommation d'électricité
- * TLE : remise pénalités
- * Achat licence débit boissons
- * Jardin de souvenir (règlement – tarif de gravage)
- * Commission LOGEMENT
- * QUESTIONS DIVERSES

Tout d'abord, le Maire présente des vœux de prompt rétablissement à M. RAVIER qui a subi une intervention chirurgicale.

Approbation du Compte Rendu

Le compte rendu de la réunion du 30 juin 2011 est adopté à l'unanimité.

Taxe communale sur la consommation d'électricité

Le Maire informe le conseil qu'une nouvelle LOI a instauré depuis le 1^{er} janvier 2011 une taxe sur la consommation finale d'électricité. Il est demandé aux communes ayant par le passé institué la taxe de redélibérer avant le 1^{er} octobre.

Notre commune n'est donc pas concernée.

Par la suite ce sera le SE38 qui fixera le montant de cette taxe et qui la percevra. Une partie devra être ensuite reversée aux communes qui avaient précédemment instauré cette taxe. Pour les communes dont le taux était de 0 %, une aide plus importante pour les travaux d'électrification devrait leur être attribuée après décision du SE38.

Taxe locale d'équipement : remise de pénalités

Le Maire informe le Conseil qu'il a été saisi par le Trésor Public d'une demande de remise gracieuse des frais de majoration concernant la taxe locale d'équipement du P.C. 038 076 07 S10008.

Un avis favorable pour cette remise a été émis par le comptable du Trésor.

Le Conseil décide d'émettre un avis favorable à cette demande.

Achat licence débit boissons

Le Maire rappelle qu'il avait donné un avis défavorable à une demande d'un commerçant de LANS EN VERCORS pour l'acquisition de la licence IV du café GENIN et avait proposé d'acquiescer cette licence dans l'optique de l'utiliser lors de l'aménagement du programme de logements et commerces.

Il demande au Conseil de l'autoriser à acquiescer la licence IV du café GENIN pour une prise d'effet au 1^{er} septembre 2011 et à signer les documents nécessaires.

Jardin de souvenir (règlement – tarif de gravage)

Suite à la réalisation du jardin du souvenir au cimetière communal, le Maire propose d'établir un règlement définissant les modalités d'utilisation de celui-ci. Un registre sera ouvert afin d'indiquer les noms des défunts. Une plaque indiquant le nom du défunt sera installée sur la stèle prévue à cet effet.

Après discussion, un montant de 150 € sera demandé aux familles pour couvrir les frais de gestion du jardin du souvenir et de gravage par la commune de la plaque identifiant le défunt.

Commission LOGEMENT

Le Maire rappelle que les logements sociaux en cours de construction au-dessus de la maison médicale, doivent être terminés fin décembre. Un logement de type T3 en PLAI sera attribué par la commission logement de la communauté de Communes. Pour les autres logements, 1 T3 – 1 T2 – 1 T1, il propose de créer une commission qui sera en charge de fixer des critères d'attribution et d'étudier les dossiers de demande de logements.

Sont désignés comme membre de droit : Le Maire : Jean GALLIEN,

Vice Président : Jacques BERNARD

Membres : Fabrice GENTIL, Carole MILLET, Christian BONNET GONNET

INFOS DIVERSES

- Odile RAVIER informe :
 - * reprise de la bibliothèque Mardi 6 septembre
 - * Conseil Municipal Enfants : 7 septembre à la SAR à 18h
 - * L'association du centre de loisirs a prévu l'inscription pour les vacances de la Toussaint au forum des associations prévu le 3 septembre
 - * Une réunion du C.C.A.S. est à prévoir
- Hervé GUILLAUD précise qu'une réunion du CCAS et de la commission Animation est à prévoir pour la préparation de la FOIRE. Il informe :
 - Qu'après 4 réunions, le LOGO de la commune est en cours de réalisation et qu'un avis sera demandé au Conseil municipal, au CME, et aux habitants de la commune par le biais du journal communal.
 - Le Forum des associations aura lieu à la SAR samedi 3 septembre de 9h à 12h.
 - Pour la Foire, l'apéritif offert par la commune sera avancé à 10h.
- Gérard BOUVIER précise qu'une réunion de la commission des travaux est à prévoir. Les travaux d'aménagement de sécurité du MOLLARD vont démarrer le 1^{er} septembre, sont en cours la réfection du mur de la petite école, le jardin de jeux et que la traversée du village au niveau de l'école pose toujours problème.
- Suite à un accident, il est prévu de changer et agrandir l'abri bus du MEYNAT.
- Le Maire informe
 - de l'attribution par le Conseil Général d'une subvention de 40 000 € dans le cadre des amendes de police pour l'aménagement de sécurité du MOLLARD et d'une subvention de 2 522 € pour l'achat de mobilier à la bibliothèque
 - qu'une réunion du SPANC est prévue le 22 septembre à 19h30 à la petite école concernant la vérification des dispositifs d'assainissement individuel des administrés de la commune.
 - du lancement d'un appel d'offres pour les repas à la cantine scolaire
 - de la mise en vente du site des HARAS par la communauté de communes.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal : vendredi 9 septembre à 20 h 30